DÉLIBÉRATION N°CP 2021-386
DU 22 SEPTEMBRE 2021

BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 4ÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255- 1 et L.613-13 ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ou son Président ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération modifiée n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité, et adoptant les règlements d'intervention régionaux « soutien à l'équipement en vidéoprotection » et « soutien à l'équipement des polices municipales » ;

VU la délibération n° CP 16-572 du 16 novembre 2016 adoptant la convention-type relative à l'équipement en vidéoprotection et affectant des crédits à ce titre ;

VU la délibération n° CP 2017-073 du 8 mars 2017 adoptant la convention type relative au soutien à l'équipement immobilier des polices municipales ;

VU la délibération n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité et adoptant le règlement d'intervention « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la sécurité ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-386 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéoprotection », au financement des projets d'équipement détaillés dans les fiches projets en annexe à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 833 468 €.**

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoriales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 16-572 du 16 novembre 2016 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 833 468 €**, disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « bouclier de sécurité », action 15700103 « soutien à l'équipement en vidéoprotection » du budget 2021.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics », au financement d'équipements détaillés dans les fiches projets en annexe à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **264 598 €**.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoriales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité et adoptant le règlement d'intervention « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **264 598 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « bouclier de sécurité », action 15700104 « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » du budget 2021.

Article 3 :

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier.

Article 4 :

Dans l'annexe 1 relative au règlement d'intervention « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » de la délibération n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017, les deux premiers alinéas du point 4 (dépenses éligibles), a) (en matière d'équipement), sont modifiés comme suit :

« Les dépenses subventionnables comprennent la sécurisation des biens municipaux, l'achat de véhicules et l'ensemble des d'équipements de protection et de défense des polices municipales conformes aux normes techniques arrêtées par le ministère de l'Intérieur (Code de la sécurité intérieure), notamment :

- armement prévu aux articles R 511-12 et suivants du code de sécurité intérieure
- gilets pare-balles
- terminaux portatifs de radiocommunication

- caméras-piétons
- véhicules
- véhicules avec caméras embarquées
- caméras embarquées »

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1120832-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX048460 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	24 631,00 € HT	30,00 %	7 389,00 €
		Montant total de la subvention	7 389,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE
Adresse administrative : RUE NATIONALE
78710 ROSNY SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Yves DUMOULIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Rosny-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 27 janvier 2020 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Face à la montée des dégradations, incivilités et nuisances sonores dans les lieux publics, la commune de Rosny-sur-Seine envisage d'étendre son périmètre de surveillance à l'aide de 5 nouvelles caméras.
Pour ce faire, une étude a été réalisée pour définir les secteurs sensibles qui nécessitent l'installation de vidéo protection. Aussi, ces caméras seront installées pour surveiller :
- le secteur Grand Place afin de sécuriser les nombreux commerces (U express, pharmacie, opticien, …) et les incivilités commises ;
- le secteur du Square Chapart particulièrement sujet à de nombreuses dégradations (jeux pour enfants, feux de poubelles...).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention

s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- ROSNY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 5 nouvelles caméras	24 631,00	100,00%
Total	24 631,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	7 389,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	17 242,00	70,00%
Total	24 631,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX054882 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE PARAY-DOUAVILLE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	23 665,00 € HT	35,00 %	8 282,00 €
		Montant total de la subvention	8 282,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PARAY-DOUAVILLE
Adresse administrative : 1 RUE DU BUISSON L'OISEAU
78660 PARAY-DOUAVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Martial ALIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Paray-Douaville

Dates prévisionnelles : 19 janvier 2021 - 10 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Création et installation d'un système de vidéoprotection composé de 7 caméras pour la commune de Paray-Douaville et ses hameaux, afin de faire diminuer les actes d'incivilités publics, diminuer les dégradations des biens publics, restreindre les actes liés à la petite criminalité et aider les services de la gendarmerie nationale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Localisation géographique :

- PARAY-DOUAVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de 7 caméras	16 165,00	68,31%
Installation et pose	7 500,00	31,69%
Total	23 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 282,00	35,00%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	7 099,50	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	8 283,50	35,00%
Total	23 665,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX055294 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - MAIRIE DE MEAUX

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	219 352,00 € HT	30,00 %	65 806,00 €
		Montant total de la subvention	65 806,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEAUX
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François COPE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Meaux

Dates prévisionnelles : 27 janvier 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Meaux est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et la délinquance, alliant actions de prévention, d'éducation, de médiation, sanction et réinsertion. Cette politique volontariste et partenariale a porté ses fruits puisqu'en 20 ans, la délinquance a été divisée par 2 au sein de la ville.
Afin de continuer dans cette dynamique, la commune procède à l'extension de son dispositif de vidéoprotection au moyen de 18 caméras supplémentaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (18 caméras)	197 537,00	90,05%
Ecrans de contrôle	21 815,00	9,95%
Total	219 352,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	65 806,00	30,00%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	65 808,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	87 738,00	40,00%
Total	219 352,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX055333 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	149 205,00 € HT	35,00 %	52 221,00 €
		Montant total de la subvention	52 221,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE
Adresse administrative : RUE GRANDE
77130 VARENNES SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur José RUIZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Varennes-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 28 janvier 2021 - 15 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Varennes-sur-Seine répond à plusieurs finalités dans le cadre de la prévention :
- des atteintes à la sécurité des personnes,
- des atteintes aux biens,
- de la protection des bâtiments publics,
- d'actes terroristes,
- du trafic de stupéfiants.

Les caméras seront au nombre de 37 et un système de supervision générale sera en place au sein de la mairie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une création hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements pour 7 640€.

Localisation géographique :

- VARENNES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (37 caméras)	114 348,00	72,91%
Logiciels	3 560,00	2,27%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	9 917,00	6,32%
Ecrans de contrôle	21 380,00	13,63%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	7 640,00	4,87%
Total	156 845,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	52 221,00	33,29%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	70 580,00	45,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	34 044,00	21,71%
Total	156 845,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX055479 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	306 804,00 € HT	19,07 %	58 500,00 €
		Montant total de la subvention	58 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Adresse administrative : 16 RUE DE PONTOISE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Saint-Germain-en-Laye

Dates prévisionnelles : 29 janvier 2021 - 31 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 83 caméras pour assurer la protection des citoyens, pour lutter contre la délinquance de voie publique, notamment les cambriolages. Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires n'ont pu être traitées par manque de caméras.
Ainsi en 2021 la ville prévoit d'installer 13 nouvelles caméras pour compléter son dispositif de vidéoprotection.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.
Cependant le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention

maximum de 58 500€ HT pour 13 caméras, représentant 19,07% de 306 804 €.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 13 caméras	100 914,00	32,89%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	205 890,00	67,11%
Total	306 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	58 500,00	19,07%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	248 304,00	80,93%
Total	306 804,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX055530 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE GAMBAIS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	39 359,00 € HT	16,76 %	6 596,00 €
		Montant total de la subvention	6 596,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAMBAIS
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78950 GAMBAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Raphaël NIVOIT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Gambais

Dates prévisionnelles : 29 janvier 2021 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Connaissant comme beaucoup d'autres communes du canton une délinquance de proximité en progression depuis plusieurs années (cambriolages, actes d'incivilité, dégradations diverses) la commune de Gambais a intention d'installer un système de vidéoprotection urbaine comportant 15 caméras pour lutter de manière efficiente contre tous ces faits.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une création hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%, hors formations pour 450 €.
Il est ici de 16,57% des dépenses totales pour ne pas dépasser les 80% en aides publiques (16,76% des dépenses éligibles).

Localisation géographique :

- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 15 caméras	18 194,00	45,70%
Logiciels	3 291,00	8,27%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	15 321,00	38,49%
Ecrans de contrôle	693,00	1,74%
Autres (consommables, câbles, etc.)	1 860,00	4,67%
Formations (dépenses non éligibles)	450,00	1,13%
Total	39 809,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	6 596,00	16,57%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	18 655,00	46,86%
Subvention Commune (attribuée)	7 962,00	20,00%
Subvention Département (sollicitée)	6 596,00	16,57%
Total	39 809,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056209 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE BOUTIGNY SUR ESSONNE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	81 591,00 € HT	30,00 %	24 477,00 €
		Montant total de la subvention	24 477,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Adresse administrative : 11 BOULEVARD MAURICE OUIN
91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Patricia BERGOLT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Boutigny-sur-Essonne

Dates prévisionnelles : 9 mars 2021 - 31 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
L'installation d'un système de vidéoprotection dotée de 12 caméras sur la commune de Boutigny-sur-Essonne répond à plusieurs finalités, dont le but principal est la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Cette demande a fait l'objet d'une phase de conception longue et approfondie définie avec nos partenaires, notamment les services de gendarmerie. Le développement des systèmes de vidéosurveillance est également prévu au niveau du bassin de vie avec un projet intercommunal concernant les entrées de ville.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 12 caméras	49 114,00	60,20%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	32 477,00	39,80%
Total	81 591,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	24 477,00	30,00%
Subvention Etat FIPD (attribuée)	40 796,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	16 318,00	20,00%
Total	81 591,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056229 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE MITTAINVILLE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	5 587,00 € HT	34,99 %	1 955,00 €
		Montant total de la subvention	1 955,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MITTAINVILLE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA MAIRIE
78125 MITTAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne ROSTAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Mittainville

Dates prévisionnelles : 8 février 2021 - 30 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Mittainville ayant subi de nombreux dégâts matériels et atteintes au domaine public, souhaite installer 4 caméras de vidéoprotection. Ces caméras seront positionnées aux abords des lieux tels que : mairie, salle des fêtes, parking, terrain de sport. Les objectifs recherchés sont : la sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics et prévention d'actes terroristes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention s'établit à 35% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- MITTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 4 caméras	2 040,00	36,51%
Logiciels	278,00	4,98%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	1 300,00	23,27%
Ecrans de contrôle	469,00	8,39%
Installation et mise en service	1 500,00	26,85%
Total	5 587,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 955,00	34,99%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	3 632,00	65,01%
Total	5 587,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056358 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VILLIERS-LE-MAHIEU

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	189 247,00 € HT	33,19 %	62 819,00 €
		Montant total de la subvention	62 819,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-MAHIEU
Adresse administrative : 18 RUE DU CENTRE
78770 VILLIERS-LE-MAHIEU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Robert RIVOIRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Villiers-le-Mahieu

Dates prévisionnelles : 22 mars 2021 - 31 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Villiers-le-Mahieu a décidé de s'engager dans le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public composé de 14 caméras, souhaitant ainsi améliorer la sécurité urbaine, en permettant d'observer l'ensemble des problèmes auxquels est confrontée la ville :
- dégradations des biens communaux,
- sécurité des biens et des personnes,
- lutter contre certaines formes de délinquance touchant directement la population,
- sécuriser les espaces publics particulièrement exposés : entrées de ville, bâtiments publics, cimetière, parc et stade,…

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum

d'intervention s'établit à 35% des dépenses éligibles, hors dépenses d'études, de formation et de suivi de projet pour 20 150€ HT.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-MAHIEU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 14 caméras	47 520,00	22,69%
Logiciels	3 750,00	1,79%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	126 975,00	60,64%
Ecrans de contrôle	11 002,00	5,25%
Etudes, formations, suivi de projet… (dépenses non éligibles)	20 150,00	9,62%
Total	209 397,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	62 819,00	30,00%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	62 819,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	41 880,00	20,00%
DETR (sollicitée)	41 879,00	20,00%
Total	209 397,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056412 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE FONTENAY AUX ROSES

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	740 065,00 € HT	30,00 %	222 019,00 €
		Montant total de la subvention	222 019,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES
Adresse administrative : 75 RUE BOUCICAUT
92260 FONTENAY AUX ROSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent VASTEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Fontenay-aux-Roses

Dates prévisionnelles : 26 mars 2021 - 5 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Fontenay-aux-Roses dispose actuellement d'un dispositif de vidéoprotection de 15 caméras. Elle souhaite aujourd'hui l'élargir à l'aide de 50 caméras supplémentaires (dont 5 remplacements).
Ce système répondra aux attentes du commissariat de secteur en matière de prévention de la délinquance et participera grandement à la résolution des enquêtes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements,

pour 64 737€.

Localisation géographique :

- FONTENAY-AUX-ROSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (50 caméras)	363 603,00	45,18%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	324 403,00	40,31%
Ecrans de contrôle	26 014,00	3,23%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	64 737,00	8,04%
Logiciels	26 045,00	3,24%
Total	804 802,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	222 019,00	27,59%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	402 401,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	180 382,00	22,41%
Total	804 802,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056417 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE CHELLES

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	316 749,00 € HT	11,37 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77500 CHELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Brice RABASTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Chelles

Dates prévisionnelles : 26 mars 2021 - 3 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Chelles possède un système de vidéoprotection comportant actuellement 105 caméras. Le projet global 2021 comporte l'ajout de 8 nouvelles caméras. Il cible la protection des quartiers sensibles et de l'habitat social.
Ces installations de caméras visent la lutte contre la délinquance, les risques d'agressions, de vols, ou de trafic de stupéfiants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 36 000€ pour 8 caméras, représentant 30% de 120 000€.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages

Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements, pour 5 305€.

Localisation géographique :

- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (8 caméras)	102 051,00	31,69%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	214 698,00	66,67%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	5 305,00	1,65%
Total	322 054,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	36 000,00	11,18%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	193 232,00	60,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	92 822,00	28,82%
Total	322 054,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056509 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE DRANCY

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	167 605,00 € HT	30,00 %	50 281,00 €
		Montant total de la subvention	50 281,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93700 DRANCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Aude LAGARDE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Drancy

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 10 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Actuellement équipée de 111 caméras, la commune de Drancy souhaite moderniser son système de vidéoprotection en renouvelant 17 caméras analogiques de voie publique en les migrant en haute définition. Cette montée en qualité et fiabilité permettra de protéger plus efficacement les biens et les personnes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements, pour 4 878€.

Localisation géographique :

- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (17 caméras)	119 570,00	69,32%
Logiciels	9 209,00	5,34%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	38 826,00	22,51%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	4 878,00	2,83%
Total	172 483,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 281,00	29,15%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	122 202,00	70,85%
Total	172 483,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056684 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VILLEPARISIS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	65 124,00 € HT	30,00 %	19 537,00 €
		Montant total de la subvention	19 537,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPARISIS
Adresse administrative : 32 RUE DE RUZE
77270 VILLEPARISIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Villeparisis

Dates prévisionnelles : 15 avril 2021 - 1 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Villeparisis dispose d'un dispositif de vidéoprotection comptant actuellement 66 caméras. Son extension (avec 6 nouvelles caméras) s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention et vise notamment à satisfaire les objectifs suivants :
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages

Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements, pour 6 890€.

Localisation géographique :

- VILLEPARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (6 caméras)	37 644,00	52,27%
Logiciels	3 781,00	5,25%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	20 183,00	28,03%
Ecrans de contrôle	3 516,00	4,88%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	6 890,00	9,57%
Total	72 014,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	19 537,00	27,13%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	27 365,00	38,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	25 112,00	34,87%
Total	72 014,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056845 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'ORMESSON SUR MARNE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	466 970,00 € HT	15,42 %	72 000,00 €
		Montant total de la subvention	72 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE
Adresse administrative : 10 AVENUE WLADIMIR D'ORMESSON
94490 ORMESSON SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Christine SEGUI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Ormesson-sur-Marne

Dates prévisionnelles : 23 avril 2021 - 15 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Actuellement dotée de 14 caméras de vidéoprotection, la commune d'Ormesson-sur-Marne souhaite procéder à une extension de son dispositif par l'installation de 16 nouvelles caméras. Ainsi, la municipalité disposera de 30 caméras de vidéoprotection ce qui permettra de répondre aux demandes sociales de prévention et de sécurité, et également de lutter contre le sentiment d'insécurité des administrés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 72 000€ pour 16 caméras, représentant 30% de 240 000€.

Localisation géographique :

- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (16 caméras)	72 550,00	15,54%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	394 420,00	84,46%
Total	466 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	72 000,00	15,42%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	233 485,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	161 485,00	34,58%
Total	466 970,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057478 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	37 422,00 € HT	30,00 %	11 226,00 €
		Montant total de la subvention	11 226,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY-SUR-SEINE
Adresse administrative : RUE NATIONALE
78710 ROSNY SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Yves DUMOULIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Rosny-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 17 mai 2021 - 31 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Poursuite de l'extension du système de vidéoprotection de la ville de Rosny-sur-Seine par l'ajout de 8 caméras, avec pour objectifs :
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiant ;
- la régulation des flux de transports ;
- la protection des abords immédiats des bâtiments et installations de commerçants pour lutter contre la délinquance de voie publique, et notamment les cambriolages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- ROSNY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats et pose de 8 caméras	37 422,00	100,00%
Total	37 422,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	11 226,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	26 196,00	70,00%
Total	37 422,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058244 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	227 933,00 € HT	15,79 %	36 000,00 €
		Montant total de la subvention	36 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Levallois-Perret

Dates prévisionnelles : 4 juin 2021 - 15 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Dans le cadre de la politique d'action locale qu'elle mène depuis plusieurs années pour optimiser la sécurisation de son territoire et prévenir la délinquance, la commune de Levallois-Perret souhaite se doter de 8 nouvelles caméras afin de compléter le maillage existant.
Cette extension a notamment pour objectifs :
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression,
- la protection des bâtiments et installations publics.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 36 000€ pour 8 caméras, représentant 30% de 120 000€.
Ne sont pas éligibles les études, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE), les formations, les contrats d'entretien, les extensions de garantie, les abonnements, pour 9 076€.

Localisation géographique :

- LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (8 caméras)	63 491,00	26,79%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	164 442,00	69,38%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (non éligibles)	9 076,00	3,83%
Total	237 009,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	36 000,00	15,19%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	201 009,00	84,81%
Total	237 009,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058247 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	84 140,00 € HT	10,00 %	8 414,00 €
		Montant total de la subvention	8 414,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Adresse administrative : 7 CHEMIN DE LA MESSE
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno LANDAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours

Dates prévisionnelles : 7 juin 2021 - 15 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours subit une augmentation d'incivilités entrainant des dégradations répétées sur les biens et les équipements publics. Il y a également une augmentation de la violence sur les personnes. Enfin, le plan Vigipirate étant en urgence attentat, la municipalité souhaite sécuriser ses biens et les personnes notamment à proximité des écoles.
La vidéoprotection (27 caméras) sera installée au niveau des écoles maternelles et élémentaires de la commune ainsi qu'à proximité du cœur de ville et des sorties/entrées de ville.
La création de ce dispositif à pour objectif de diminuer le nombre de délinquance sur la commune et ainsi protéger les biens et les personnes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une création hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%. Pour que l'aide publique ne dépasse pas les 80% des dépenses totales, la subvention régionale est limitée à 10%.

Localisation géographique :

- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (27 caméras)	84 140,00	100,00%
Total	84 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 414,00	10,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	16 828,00	20,00%
DETR (sollicitée)	58 898,00	70,00%
Total	84 140,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058283 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	102 348,00 € HT	17,59 %	18 000,00 €
		Montant total de la subvention	18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE QUINCY-SOUS-SENART
Adresse administrative : 5
91480 QUINCY-SOUS-SENART
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Christine GARNIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Quincy-sous-Sénart

Dates prévisionnelles : 9 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Pour 2021, dans la commune de Quincy-sous-Sénart, au regard du développement de la délinquance, et avec l'appui de la police nationale, dans le but de prévenir les actes délictuels et de fournir des éléments d'enquête parfois déterminants pour la police et la justice, une stratégie locale de sécurité va être mise en place à des points stratégiques de la ville. A cet effet, 4 caméras supplémentaires seront installées au niveau des entrées de la commune.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles (102 248 € HT), hors études et DOE (5 140€ HT).
Cependant le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 18 000€ pour 4 caméras, représentant 17,59% de 102 348€.

Localisation géographique :

- QUINCY-SOUS-SENART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 4 caméras	71 637,00	66,71%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	30 611,00	28,51%
Etudes, Formations, AMO, DOE, … (dépenses non éligibles)	5 140,00	4,79%
Total	107 388,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	18 000,00	16,76%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	67 910,00	63,24%
Subvention Département (sollicitée)	21 478,00	20,00%
Total	107 388,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058626 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	237 193,00 € HT	30,00 %	71 158,00 €
		Montant total de la subvention	71 158,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE EVRY-COURCOURONNES
Adresse administrative : PLACE DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYE
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Evry-Courcouronnes

Dates prévisionnelles : 18 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Depuis la fusion des deux communes, la ville nouvelle d'Evry-Courcouronnes dispose d'un nouveau contexte géographique de territoire dont le maillage doit être efficient et adapté à la topographie et aux besoins des services de sécurité. En collaboration avec les services de l'Etat, et afin de renforcer les moyens existants, et en particulier sur des lieux identifiés comme étant vulnérables aux actes de vols, d'agressions, de trafics de stupéfiants ou de malveillances, la commune souhaite élargir son dispositif de vidéoprotection par l'acquisition de 27 nouvelles caméras pour assurer la sécurité des citoyens sur le territoire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles, hors études (650€) et licences (5 793€).

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (27 caméras)	237 193,00	97,36%
Etudes,...(dépenses non éligibles)	650,00	0,27%
Licences (dépenses non éligibles)	5 793,00	2,38%
Total	243 636,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	71 158,00	29,21%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	121 818,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	50 660,00	20,79%
Total	243 636,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058632 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE NEUILLY PLAISANCE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	237 648,00 € HT	28,40 %	67 500,00 €
		Montant total de la subvention	67 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE
Adresse administrative : 6 RUE DU GENERAL DE GAULLE
93360 NEUILLY-PLAISANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Neuilly-Plaisance

Dates prévisionnelles : 21 juin 2021 - 10 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Actuellement dotée de 17 caméras de vidéoprotection, la commune de Neuilly-Plaisance procède à l'extension du système avec l'installation de 15 caméras supplémentaires dans les zones sujettes à des atteintes aux personnes et aux biens.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 67 500€ pour 15 caméras, représentant 30% de 225 000€.

Localisation géographique :

- NEUILLY-PLAISANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (15 caméras)	17 560,00	7,39%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	220 088,00	92,61%
Total	237 648,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	67 500,00	28,40%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	118 824,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	51 324,00	21,60%
Total	237 648,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX059144 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	4 536 540,00 € HT	20,14 %	913 500,00 €
		Montant total de la subvention	913 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPV COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE
Adresse administrative : 1 RUE DE L'EGALITE 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur LUC STREHAIANO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la communauté d'agglomération Plaine Vallée - CAPV

Dates prévisionnelles : 12 mars 2021 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
De manière à remettre le dispositif de vidéoprotection au cœur des moyens engagés pour la préservation des biens, des personnes et du cadre de vie du territoire de Plaine Vallée, en partenariat étroit avec les représentants des forces de sécurité de l'Etat, la communauté d'agglomération a décidé d'engager pour l'ensemble des dispositifs une modernisation.
La phase 1 pour 2021 comprend l'aménagement du nouveau centre de supervision urbain, la création du nouveau cœur de réseau, le remplacement des 203 caméras existantes et le déploiement des renvois des images dans les postes de police municipale.
Les communes concernées sont :
Atteville, Andilly, Bouffemont, Deuil-la-Barre, Domont, Ezanville, Groslay, Margency, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency.
Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention

s'établit à 30% des dépenses éligibles.
Cependant le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 913 500€ pour 203 caméras, représentant 20,14% de 4 536 540€.

Localisation géographique :

- MONTLIGNON
- SAINT-PRIX
- BOUFFEMONT
- DOMONT
- EZANVILLE
- MOISSELLES
- PISCOP
- SAINT-BRICE-SOUS-FORET
- ANDILLY
- DEUIL-LA-BARRE
- GROSLAY
- MARGENCY
- MONTMAGNY
- MONTMORENCY
- SAINT-GRATIEN
- SOISY-SOUS-MONTMORENCY
- ATTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement du CSU	2 607 606,00	57,48%
Création du nouveau cœur de réseau	200 134,00	4,41%
Remplacement de 203 caméras	1 653 800,00	36,46%
Déploiement des renvois d'images dans les postes de PM	75 000,00	1,65%
Total	4 536 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	913 500,00	20,14%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	1 893 040,00	41,73%
Subvention Etat (sollicitée)	1 730 000,00	38,13%
Total	4 536 540,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX059616 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE MOURS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)
Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	56 537,00 € HT	35,00 %	19 788,00 €
		Montant total de la subvention	19 788,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOURS
Adresse administrative : 1B RUE DE NOINTEL
95260 MOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Joël BOUCHEZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Mours

Dates prévisionnelles : 12 mars 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin de sécuriser l'ensemble des espaces publics et de lutter contre les formes de délinquance touchant directement la population, la ville de Mours souhaite s'équiper d'un système de vidéoprotection, composé de 15 caméras.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention s'établit à 35% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :
- MOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 15 caméras et travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	50 037,00	88,50%
Maîtrise d'oeuvre	6 500,00	11,50%
Total	56 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	19 788,00	35,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	22 615,00	40,00%
Subvention Département (attribuée)	14 134,00	25,00%
Total	56 537,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX054147 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE CHEVREUSE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	3 132,00 € HT	29,98 %	939,00 €
		Montant total de la subvention	939,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HERY-LE PALLEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Chevreuse

Dates prévisionnelles : 30 novembre 2020 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité de l'Etat et de la police municipale, la commune de Chevreuse souhaite renforcer l'action de sa police municipale par l'acquisition de 4 caméras piétons.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 4 caméras piétons	3 132,00	100,00%
Total	3 132,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	939,00	29,98%
Subvention Etat (sollicitée)	800,00	25,54%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	1 393,00	44,48%
Total	3 132,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX056228 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - VILLE DE BOBIGNY

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	11 023,00 € HT	30,00 %	3 307,00 €
		Montant total de la subvention	3 307,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Abdel SADI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Bobigny

Dates prévisionnelles : 12 mars 2021 - 1 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Bobigny souhaite doter les agents de sa police municipale de 8 caméras-piétons. Il s'agit d'apaiser la relation police-population et capter des preuves ou éléments contextuels de vidéo à des fins judiciaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
8 Caméras piétons	11 023,00	100,00%
Total	11 023,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	3 307,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	4 410,00	40,01%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	3 306,00	29,99%
Total	11 023,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057237 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE THIAIS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	43 461,00 € HT	30,00 %	13 038,00 €
		Montant total de la subvention	13 038,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIAIS
Adresse administrative : 1 RUE DE MAUREPAS
94320 THIAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Thiais

Dates prévisionnelles : 6 mai 2021 - 15 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Thiais prévoit pour 2021 l'acquisition pour la police municipale des matériels suivants :
- 1 véhicule de police municipale Peugeot 5008,
- 6 caméras-piétons,
- 15 terminaux portatifs de radio-communication.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- THIAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
6 Caméras piétons	2 394,00	5,51%
1 Véhicule (Hors frais d'immatriculation et de mise en service)	30 615,00	70,44%
15 Terminaux portatifs de radiocommunication	10 452,00	24,05%
Total	43 461,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	13 038,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	30 423,00	70,00%
Total	43 461,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057735 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE PLAISIR

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	78 167,00 € HT	30,00 %	23 450,00 €
		Montant total de la subvention	23 450,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PLAISIR
Adresse administrative : 2 RUE DE LA REPUBLIQUE
78375 PLAISIR
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Plaisir

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 25 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Dans le cadre du nouveau projet de service de sa police municipale, la ville de Plaisir souhaite faire l'acquisition de quatre nouveaux véhicules en remplacement d'une flotte actuelle devenue vétuste :
- 3 véhicules électriques Renault Zoé avec équipements,
- 1 véhicule Peugeot SUV 3008 Hybrid avec équipements,
- 1 gilet pare-balles pour un agent supplémentaire nouvellement recruté.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de développer la police municipale, de renforcer ses équipes pour répondre aux besoins sécuritaires, de mettre à disposition des agents des véhicules adaptés aux spécificités de la profession, et de fournir les équipements de protection individuelles nécessaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%, hors frais annexes (carburant, malus écologique, taxes, etc.).

Localisation géographique :

- PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'1 gilet pare-balles	495,00	0,63%
Achat de 4 véhicules : 3 Renault Zoé, 1 Peugeot SUV 3008	77 672,00	99,37%
Total	78 167,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	23 450,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	54 717,00	70,00%
Total	78 167,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057804 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE THIAIS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	80 000,00 € HT	30,00 %	24 000,00 €
		Montant total de la subvention	24 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIAIS
Adresse administrative : 1 RUE DE MAUREPAS
94320 THIAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Thiais

Dates prévisionnelles : 25 mai 2021 - 5 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
De par leur configuration, les locaux actuels ne permettent ni d'accueillir les effectifs supplémentaires des policiers municipaux, ni de sécuriser les lieux de manière optimum.
La commune de Thiais opte pour l'aménagement de nouveaux locaux. Les bureaux actuels seront dédiés à l'accueil du public. Les nouveaux locaux permettront :
- la mise en place d'un système de contrôle d'accès avec badges qui permettra d'éviter les intrusions dans les locaux dédiés aux travaux administratifs des policiers municipaux et aux salles de repos.
- la création d'un nouveau lieu de stockage et de conservation des armes, plus vaste et mieux sécurisé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- THIAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux immobiliers nécessaires au renforcement de la sécurité des agents de police municipale	80 000,00	100,00%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	24 000,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	56 000,00	70,00%
Total	80 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057854 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - MAIRIE DE PRINGY

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	15 328,00 € HT	30,00 %	4 598,00 €
		Montant total de la subvention	4 598,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PRINGY
Adresse administrative : 1 BIS RUE DES ECOLES
77310 PRINGY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric CHOMAUDON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Pringy

Dates prévisionnelles : 28 mai 2021 - 5 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin d'améliorer les capacités opérationnelles de sa police municipale, la commune de Pringy procède à l'acquisition de :
- 2 caméras piétons,
- 3 radios.
Par ailleurs, la commune va effectuer des travaux dans les locaux de sa police municipale afin de renforcer la sécurité des agents avec notamment l'installation de coffres forts pour l'armement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- PRINGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
2 Caméras piétons	650,00	4,24%
3 Terminaux portatifs de radiocommunication	347,00	2,26%
Travaux immobiliers nécessaires au renforcement de la sécurité des agents de police municipale	14 331,00	93,50%
Total	15 328,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	4 598,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	10 730,00	70,00%
Total	15 328,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX057911 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	33 915,00 € HT	30,00 %	10 174,00 €
		Montant total de la subvention	10 174,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE
Adresse administrative : 2 PL DE LA LIBERATION
93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel FOURCADE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Pierrefitte-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 28 mai 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin d'améliorer les capacités opérationnelles de sa police municipale, la commune de Pierrefitte-sur-Seine procède à l'acquisition de :
- 7 gilets pare-balles,
- 6 caméras piétons,
- 8 radios,
- 1 voiture équipée de type Skoda Octavia.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
7 Gilets pare-balles	3 436,00	10,13%
6 Caméras piétons	2 074,00	6,12%
1 Véhicule	23 969,00	70,67%
8 Terminaux portatifs de radiocommunication	4 436,00	13,08%
Total	33 915,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 174,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	2 787,00	8,22%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	20 954,00	61,78%
Total	33 915,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058203 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - MAIRIE DE PROVINS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	5 993,00 € HT	29,98 %	1 797,00 €
		Montant total de la subvention	1 797,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS
Adresse administrative : 5 PLACE DU G N RAL LECLERC
77487 PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier LAVENKA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Provins

Dates prévisionnelles : 4 juin 2021 - 5 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Dans le cadre du recrutement d'un brigadier et du renouvellement des équipements, la commune de Provins procède à l'acquisition pour sa police municipale de :
- 2 caméras piétons,
- 7 gilets pare-balles,
- 2 radios.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
7 Gilets pare-balles	4 105,00	68,50%
2 Caméras piétons	621,00	10,36%
2 Terminaux portatifs de radiocommunication	1 267,00	21,14%
Total	5 993,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 797,00	29,98%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	4 196,00	70,02%
Total	5 993,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058233 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	44 654,00 € HT	30,00 %	13 396,00 €
		Montant total de la subvention	13 396,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
Adresse administrative : PLACE GERARD NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Villebon-sur-Yvette

Dates prévisionnelles : 3 juin 2021 - 31 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Au vu des différentes missions accomplies par le service de police municipale de la commune de Villebon-sur-Yvette, et dans le cadre du renouvellement du marché public pour l'acquisition de véhicules, la commune doit procéder au remplacement des 2 véhicules avec caméras embarquées et leurs équipements : Peugeot 208 et Peugeot Rifter.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%, hors frais annexes (carburant, malus écologique, taxes, etc.).

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 2 véhicules Peugeot 208 & Rifter avec caméras embarquées	44 654,00	100,00%
Total	44 654,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	13 396,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	31 258,00	70,00%
Total	44 654,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058438 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE D'ANTONY

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	35 066,00 € HT	30,00 %	10 519,00 €
		Montant total de la subvention	10 519,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANTONY
Adresse administrative : PL DE L'HOTEL DE VILLE
92161 ANTONY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune d'Antony

Dates prévisionnelles : 9 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin d'améliorer les capacités opérationnelles se sa police municipale, la commune d'Antony procède à l'acquisition de 2 motos électriques de type Zero Motorcycles DS.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
2 motos électriques	35 066,00	100,00%
Total	35 066,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 519,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	9 197,00	26,23%
SIPPEREC (sollicitée)	15 350,00	43,77%
Total	35 066,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058495 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	3 969,00 € HT	29,98 %	1 190,00 €
		Montant total de la subvention	1 190,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yann DUBOSC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Bussy-Saint-Georges

Dates prévisionnelles : 16 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Bussy-Saint-Georges procède au remplacement des gilets pare-balles des agents de sa police municipale. Pour ce faire, elle en acquiert 11 nouveaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
11 Gilets pare-balles	3 969,00	100,00%
Total	3 969,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 190,00	29,98%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	2 779,00	70,02%
Total	3 969,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058554 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	85 154,00 € HT	30,00 %	25 546,00 €
		Montant total de la subvention	25 546,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE EVRY-COURCOURONNES
Adresse administrative : PLACE DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYE
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune d'Evry-Courcouronnes

Dates prévisionnelles : 18 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Dans le cadre du renforcement de sa politique de sécurité sur le territoire, la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes avec près de 70 000 habitants doit désormais prendre en compte un territoire élargi. Depuis le renforcement des équipements de sécurité, le nombre d'infractions et d'incivilités a en effet diminué, mais les d'équipements de sécurité doivent être maintenus et déployés au regard des nouveaux besoins du territoire. Ces équipements portent sur l'acquisition de :
- de 10 gilets pare-balles,
- 4 motos BMW Motorrad.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%, hors frais annexes (carburant, malus écologique, taxes, etc.).

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 10 gilets pare-balles	4 074,00	4,78%
Acquisition de 4 motos BMW Motorrad	81 080,00	95,22%
Total	85 154,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 546,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	2 500,00	2,94%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	57 108,00	67,06%
Total	85 154,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058557 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE PLAISIR

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	7 846,00 € HT	30,00 %	2 354,00 €
		Montant total de la subvention	2 354,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PLAISIR
Adresse administrative : 2 RUE DE LA REPUBLIQUE
78375 PLAISIR
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Plaisir

Dates prévisionnelles : 18 juin 2021 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Dans le cadre du nouveau projet de service de la police municipale, la ville de Plaisir souhaite faire l'acquisition de quatre vélos électriques Décathlon PRO.
Ce projet s'inscrit dans une volonté de développer la police municipale, de renforcer ses équipes pour répondre aux besoins sécuritaires, et de mettre à disposition des agents des véhicules adaptés aux spécificités de la profession et de fournir les équipements de protection individuelles nécessaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 4 vélos électriques Décathlon PRO	7 846,00	100,00%
Total	7 846,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	2 354,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	5 492,00	70,00%
Total	7 846,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058700 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE CHELLES

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	3 543,00 € HT	30,00 %	1 063,00 €
		Montant total de la subvention	1 063,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77500 CHELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Brice RABASTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Chelles

Dates prévisionnelles : 24 juin 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin d'améliorer les capacités opérationnelles des agents de sa police municipale, la commune de Chelles procède à l'acquisition de 10 nouveaux gilets pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
10 Gilets pare-balles	3 543,00	100,00%
Total	3 543,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 063,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	1 771,00	49,99%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	709,00	20,01%
Total	3 543,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058709 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	33 630,00 € HT	30,00 %	10 089,00 €
		Montant total de la subvention	10 089,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARIE-LES-LYS
Adresse administrative : 26 RUE CHARLES DE GAULLE
77196 DAMMARIE LES LYS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles BATTAIL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Dammarie-les-Lys

Dates prévisionnelles : 24 juin 2021 - 1 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin d'améliorer les capacités opérationnelles des agents de sa police municipale, la commune de Dammarie-les-Lys procède à l'acquisition de :
- 1 radio
- 1 véhicule équipé de type Skoda Kodiaq

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- DAMMARIE-LES-LYS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
1 Terminal portatif de radiocommunication	1 245,00	3,70%
1 Véhicule Skoda Kodiaq (hors frais de mise en service et d'immatriculation)	32 385,00	96,30%
Total	33 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 089,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	613,00	1,82%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	22 928,00	68,18%
Total	33 630,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058746 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	19 578,00 € HT	30,00 %	5 873,00 €
		Montant total de la subvention	5 873,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame SANDRA BILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Saint-Leu-La-Forêt

Dates prévisionnelles : 24 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
La commune de Saint-Leu-La-Forêt souhaite doter ses policiers municipaux de 2 motos Yamaha Tenere 700 afin de lutter principalement contre les incivilités. Ce moyen d'intervention supplémentaire permettra aux effectifs d'intervenir plus rapidement sur un certain nombre de missions. Il est également prévu l'achat de 2 gilets pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- SAINT-LEU-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 2 gilets pare-balles	1 010,00	5,16%
Acquisition de 2 motos Yamaha Tenere 700	18 568,00	94,84%
Total	19 578,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 873,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	9 991,00	51,03%
Département du 95 (sollicitées)	3 714,00	18,97%
Total	19 578,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058856 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE CHÂTILLON

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	356 609,00 € HT	30,00 %	106 983,00 €
		Montant total de la subvention	106 983,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATILLON
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIBERATION
92320 CHATILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadège AZZAZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Châtillon

Dates prévisionnelles : 25 juin 2021 - 15 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Un fonds de commerce acheté récemment par la commune de Châtillon va accueillir un poste annexe de police municipale.
Les objectifs du projet sont :
- Maintenir l'espace public sous contrôle,
- Dissuader notamment le trafic de cigarettes à la sortie du métro,
- Rassurer la population qui circule massivement dans le secteur.

Il s'agit d'un bâtiment à forte connotation républicaine, raison pour laquelle il est concerné par la mise en œuvre du plan Vigipirate qui prévoit notamment :
- La protection des installations et des agents,
- La continuité des services publics.

Les objectifs de sécurité sont les suivants :
- Résistance au vandalisme (jet de pierres),
- Résistance aux projectiles d'armes à feu,
- Surveillance : objectif pour la PM d'une visibilité depuis l'intérieur vers l'extérieur du local,
- Protection visuelle : réduction de la visibilité depuis l'extérieur vers l'intérieur du local.

La mise en œuvre de ces objectifs se traduit en particulier par :
- la mise en place d'un châssis vitré blindé pour les ouvertures vers l'extérieur (type BR6 : protection contre les armes lourdes),
- la création d'un sas entre l'accueil et les bureaux,
- par ailleurs, pour éviter tout risque de voiture bélier, du mobilier urbain sera posé à l'extérieur sur l'espace public,
- Les policiers municipaux affectés à ce local seront équipés de gilet pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :
- CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux immobiliers nécessaires au renforcement de la sécurité des agents de police municipale	356 609,00	100,00%
Total	356 609,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	106 983,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	249 626,00	70,00%
Total	356 609,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-386

DOSSIER N° EX058860 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE BOISSISE LE ROI

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)
Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017
Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	20 940,00 € HT	30,00 %	6 282,00 €
		Montant total de la subvention	6 282,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI
Adresse administrative : RUE CHATEAU
77310 BOISSISE-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Véronique CHAGNAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Boissise-le-Roi

Dates prévisionnelles : 29 juin 2021 - 5 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :
Afin de renforcer la dotation en véhicules de sa police municipale (arrivée d'un nouveau policier municipal), la commune de Boissise-le-Roi procède à l'acquisition d'un Renault Kangoo Electrique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- BOISSISE-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
1 Véhicule (Hors frais de mise en service et d'immatriculation)	20 940,00	100,00%
Total	20 940,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	6 282,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	14 658,00	70,00%
Total	20 940,00	100,00%